



CONTRIBUTION A LA REPUBLIQUE DE L'ESS – JUILLET 2021

Le secteur des fonds et fondations a à cœur de défendre et promouvoir la vision de l'économie et les valeurs démocratiques et de partage que porte l'ESS.

Dans un contexte de crises successives et ininterrompues, l'ESS prouve chaque jour un peu plus la pertinence de son modèle ainsi que sa capacité à répondre, souvent par l'innovation, à des besoins toujours croissants.

L'ESS doit désormais changer d'échelle et s'imposer comme le modèle permettant de concilier impératifs économiques, sociaux et environnementaux, et d'apporter une réponse aux grandes questions sociétales de notre temps.

Or, à l'heure où nombre de nos concitoyens souhaitent consommer de manière durable et responsable, donner plus de sens à leur travail ou cherchent un moyen de s'engager, l'ESS reste paradoxalement trop méconnue.

I. Meilleure connaissance et promotion de l'ESS

Afin de rendre l'ESS plus visible, diverses propositions peuvent être faites.

Toutefois l'une d'entre elles, déjà formulée par ESS France, semble être prioritaire :

Proposition n°1 : Nommer un Ministre chargé de l'ESS

Il existe aujourd'hui un secrétariat d'état à l'ESS. C'est une avancée positive. Toutefois, au vu de la contribution de notre secteur, il apparaît désormais essentiel qu'un ministre de plein exercice soit chargé de ce sujet.

En complément de cette première proposition, le CFF propose également que soit systématiquement nommé un conseiller ESS au sein de chaque cabinet ministériel.

Proposition n°2 : Nommer systématiquement un conseiller chargé de l'ESS au sein de chaque cabinet ministériel

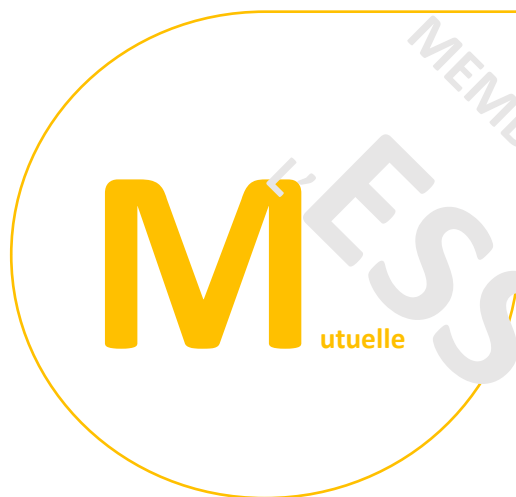
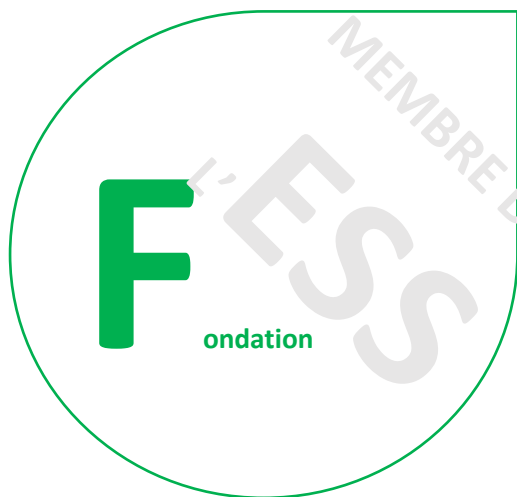
II. Meilleure connaissance des acteurs de l'ESS

II.1 : Les structures de l'ESS

Nos structures doivent être mieux identifiées par le public pour leur appartenance à l'ESS.

Parmi ces acteurs, Fondations et fonds de dotation sont sans doute celles pour lesquelles ce besoin est le plus important.

La création d'un label ou signe visuel propre à l'ESS pourrait permettre, par son appropriation sur le temps long, de faire progresser la connaissance du public. Il nous semble en outre que l'identification des familles de l'ESS est un axe majeur sur lequel le secteur doit travailler (voir les exemples visuels indicatifs ci-dessous illustrant l'association de l'ESS et de ses familles).



Proposition n°3 : Créer un label ou un signe distinctif propre aux structures de l'ESS, afin de faire progresser leur identification par le public

Les fondations constituent en effet l'une des familles de l'ESS. Or, près de la moitié des structures composant notre secteur sont des fonds de dotations, lesquels ne sont pas visés par la loi sur l'ESS de 2014.

Ceci nous semble un élément fort, tant en termes de cohérence que de reconnaissance de l'action de notre secteur.

Proposition n°4 : Intégrer les fonds de dotation à la liste des structures de l'ESS posée à l'article 1 de la Loi de 2014

II.2 : La communication

La communication de l'ESS est aujourd'hui basée sur de grands portails d'information et sur des campagnes de communication ponctuelles.

Il nous semble que ces outils de communication devraient systématiquement intégrer un volet de présentation des familles de l'ESS, présentant leurs spécificités, leurs modes d'action, leurs thématiques et leurs bénéficiaires.

Ces présentations pourraient être arrêtées en lien avec les organismes représentatifs de chacune des familles de l'ESS.

Proposition n°5 : Orienter la communication de l'ESS sur les familles qui la composent

III. Fondations et fonds de dotation au sein de l'ESS

Parmi les familles de l'ESS, nos structures, créées par la générosité privée, sont par nature tournées vers l'intérêt général.

Le secteur des fondations est engagé partout où des besoins existent depuis la santé, jusqu'à l'éducation, la culture ou encore la préservation de l'environnement.

Nos structures agissent par distribution de fonds à d'autres acteurs de l'intérêt général (notamment des associations) ou en opérant directement leurs propres programmes ou actions (gestion d'un hôpital, EHPAD, centre éducatif...).

Malgré son ancrage local, sectoriel, historique, sa contribution à l'intérêt général et son action en faveur de ses bénéficiaires, notre secteur reste largement méconnu.

Trop souvent perçu comme un simple financeur, le secteur des fondations et fonds de dotations dispose d'une voix et d'une expertise spécifique de par :

- Ses capacités d'opération et d'innovation, d'accompagnement des structures soutenues, notamment dans leur essaimage et leur mesure d'impact social
- Ses capacités à fédérer les différents acteurs sur une thématique donnée
- Son ancrage dans l'intérêt général et sa connaissance fine des territoires
- Ses liens et partenariats avec d'autres acteurs, notamment avec le secteur associatif
- Son positionnement, à la croisée des mondes (ESS, économie et entreprises, secteur public)

Il semble souhaitable, que des éclairages ponctuels sur les structures composant l'ESS (ainsi que sur les projets réalisés), dont les fondations sont des acteurs essentiels, soient mis en œuvre par les têtes de réseau au plan national.

Proposition n°6 : Mettre en œuvre à intervalles réguliers des communications à destination du public axées sur les familles composant l'ESS

Les coopérations et synergies entre familles de l'ESS et au-delà constituent également un axe structurant qu'il nous semble nécessaire de mieux valoriser.

Au sein de notre secteur, par exemple :

- Les financements versés par des fondations ou fonds de dotation au monde associatif illustre la solidarité et le rassemblement autour de projets communs.
- La création de fondations ou fonds de dotation par des mutuelles, coopératives ou associations par exemple illustre les complémentarités des modes d'action propres à chaque famille.
- Le secteur des fondations et fonds de dotation constitue, au travers de l'acte de générosité, une passerelle entre différents mondes (ESS, associatifs, économiques...) qu'il convient de mieux valoriser.

Proposition n°7 : Valoriser les interactions entre structures et familles de l'ESS, ainsi que les coopérations avec les secteurs hors ESS

IV. Encourager la générosité en faveur de l'intérêt général

Mécénat, philanthropie et générosité sont trop souvent, en France, présentés à travers un prisme réducteur, voire négatif : niche fiscale, loi pour les riches, fausse générosité, compensation.

Or, rappelons-le une fois encore, tout donateur, même s'il bénéficie d'une réduction d'impôt, s'appauvrit au travers du don.

En outre, cette générosité privée a, depuis de nombreuses années, fait la preuve de son efficacité, et reste plus que jamais nécessaire à l'heure où les crises s'intensifient et où les besoins explosent.

Nombre de programmes et actions en faveur de l'intérêt général dépendent de la générosité privée pour être déployés sur le terrain. Chaque idée reçue au sujet de cette générosité contribue à entamer la confiance des donateurs et du public, et à pénaliser les bénéficiaires.

Enfin, nos concitoyens sont désireux de s'engager en faveur de l'intérêt général. Or tous ne peuvent se rendre disponibles pour agir au travers du bénévolat (manque de temps, manque de connaissance du tissu associatif...). Le don est un acte fort d'engagement qui doit être plus largement soutenu.

Ainsi, après une série de réformes pénalisantes, la générosité privée doit être mieux perçue et encouragée, notamment au travers :

- D'actions de promotion et de communication, notamment par l'Etat ;
- D'un régime fiscal incitatif.

Proposition n°8 : Inciter à la générosité en faveur de l'intérêt général

Afin d'inciter les particuliers et les entreprises à agir au travers du don, il convient :

- De renforcer le régime fiscal du mécénat, incitant l'ensemble des contribuables à la générosité
- De ne plus hiérarchiser les causes, en harmonisant le taux de déduction sans distinction de l'affectation du don, dès lors que celui-ci est fléché vers l'intérêt général
- De mettre en place une communication publique incitative au don

V. Actions thématiques

La défense de l'environnement, si elle ne constitue pas l'un des piliers fondateurs de l'ESS est un sujet majeur, incontournable pour notre secteur et déjà appréhendé par nombre d'acteurs de notre écosystème.

Ce thème doit désormais être sanctuarisé et intégré à notre socle fondateur.

Proposition n°9 : Intégrer la défense de l'environnement et la cause climatique au socle des principes fondamentaux de l'ESS

Les **pratiques internes au sein de l'ESS** constituent un sujet majeur.

En effet, de nombreux sujets méritent l'attention des acteurs du secteur (égalité femmes-hommes, conditions de travail...).

Si notre secteur veut être légitime pour porter une parole forte auprès des pouvoirs publics et inspirante auprès du grand public, il se doit de montrer l'exemple.

Notre écosystème dispose d'une expertise considérable en la matière, et il nous semble que celle-ci doit être largement partagée, afin de faire progresser l'ensemble de nos structures dans l'amélioration de leurs pratiques internes.

Proposition n°10 : Favoriser l'accompagnement des structures de l'ESS en vue d'une amélioration de leurs pratiques internes

VI. Soutien à des propositions existantes

Voici une liste des propositions déjà formulées, auxquelles le CFF apporte son soutien.

Faire reconnaître la spécificité de l'ESS au niveau européen (proposé par FAIR, ex-FINANSOL)

Le CFF est aligné sur la position de FAIR (Ex FINANSOL) visant à la reconnaissance de l'ESS au niveau européen. Les spécificités et les valeurs de l'ESS en tant qu'alternative au modèle économique prédominant est aujourd'hui nécessaire en vue de changer d'échelle, de répandre les bonnes pratiques et de « polliniser » l'économie traditionnelle.

Une harmonisation de certaines règles européennes serait vecteur de croissance et d'accélération de nos modèles. Il conviendra toutefois de veiller à ce que la voix de l'ensemble des familles de l'ESS soit prise en compte

Sensibiliser les étudiants à l'ESS/ Permettre à chaque élève de découvrir l'ESS à l'Ecole (proposé par ESS France)

A l'heure où nombre de citoyens actifs, notamment parmi les jeunes, sont en quête de sens professionnel, une sensibilisation au secteur de l'ESS apparaît très pertinente. Il convient de veiller à ce que cette sensibilisation soit exhaustive, et couvre les spécificités de l'ensemble des familles de l'ESS.

Développer la R&D – innovation sociale (proposé par ESS France)

La capacité de l'ESS à innover et répondre aux enjeux, besoins et problématiques est avérée. Cette faculté doit être encouragée par les pouvoirs publics afin de croître et contribuer plus encore.

En outre, les innovations à l'impact positif éprouvé devraient, avec le soutien des pouvoirs publics, être étendues et déployées à plus large échelle.

Le secteur des fondations et fonds de dotation ayant une forte capacité d'innovation pourrait être un acteur d'actions autour de cette thématique.